

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Et mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de Paris Quartier Python-Duvernois (Paris 20^{ème})

Par décision motivée en date du 29 juin 2019

de Mme Catherine MARETTE, architecte DPLG (retraîtée), **Présidente de la commission d'enquête**,
l'enquête publique portant sur le secteur Python-Duvernois (20^{ème} arrondissement) initialement prévue
du 17 juin 2019 au 18 juillet 2019

**est prolongée d'une durée de 15 jours, soit jusqu'au vendredi 02 août 2019 à
17h00**

Le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre dématérialisé, resteront accessibles, en version papier et sur poste informatique, à la Mairie du 20^{ème} arrondissement, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h00, les jeudis des mois de juillet et août 8h30 à 17h00, et le samedi 06 juillet 2019 de 9h00 à 12h00 (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier, ainsi qu'un registre dématérialisé, resteront également mis à la disposition du public à l'adresse électronique suivante : <http://zac-python-duvernois.enquetepublique.net>.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment une étude d'impact qui a fait l'objet d'une saisine de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et les avis des collectivités territoriales intéressées par le projet.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la durée de l'enquête à l'attention de la Présidente de la commission d'enquête, à la Mairie du 20^{ème} arrondissement - 6 Place Gambetta - 75020 PARIS, en vue de les annexer au registre l'enquête publique.

En plus des permanences initiales, la commission d'enquête assurera deux permanences supplémentaires pour informer et recevoir les observations du public :

1- à la Mairie du 20^{ème} arrondissement:

- samedi 6 juillet, de 9h00 à 12h00
- vendredi 12 juillet, de 14h00 à 17h00
- jeudi 18 juillet, de 14h00 à 17h00
- **vendredi 2 août de 14h00 à 17h00**

2- dans les locaux de l'équipe de développement local du 20^{ème} arrondissement, 132 boulevard Davout (Paris 20^{ème}):

- lundi 1^{er} juillet, de 17h00 à 20h00
- **mercredi 24 juillet de 17h00 à 20h00**

Après l'enquête publique, la création de la zone d'aménagement concerté ainsi que la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Paris seront soumises à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour les approuver.